



Conseil d'administration

Délibération du 14 mars 2024

## POINT 10 : ADHESION A L'ENSAP

### Exposé des motifs

Cette adhésion à l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics) concerne la dématérialisation des bulletins de paie

La décision relève de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant application aux personnels des établissements publics nationaux relevant de la ministre chargée de l'enseignement supérieur de l'article 7 du décret n°2016-1073 du 3 août 2016 relative à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires.

Est indexée la version en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2024.

### Projet de délibération

- Autorisation d'adhésion à l'ENSAP

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 14 mars 2024

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Jean-Philippe AGRESTI